



Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle

Siège : ACADEMOS – 2 rue plénière – 57420 VERNY

Site internet : www.cd57tt.fr

CHAMPIONNATS DE MOSELLE INDIVIDUELS 2022/2023

Le Comité Départemental de la Moselle organise les **Championnats de Moselle Individuels**,
les **samedi 25 et dimanche 26 mars 2023**

au **Gymnase Joël BOMMERSHEIM – Rue Lothaire à MAIZIERES-LES-METZ.**

Le titre de Champion de Moselle sera décerné au vainqueur de chaque catégorie, celui-ci étant qualifié directement pour les Championnats du Grand-Est de la catégorie remportée (si celle-ci correspond à sa catégorie d'âge)

Des récompenses seront remises aux trois premiers.

Rappel du règlement :

- sauf dispositions exceptionnelles, dans tous les tableaux, les joueurs seront répartis selon leurs points-classement au 1^{er} janvier 2023 dans des poules de trois joueurs, avec deux qualifiés par poule pour un tableau à élimination directe avec classement intégral. Les troisièmes de poule disputeront une consolante.

- **les participants peuvent s'inscrire dans deux tableaux, celui de leur catégorie et celui de la catégorie immédiatement supérieure. (sauf dérogation exceptionnelle)**

- le règlement complet de l'épreuve est disponible sur le site internet du Comité Départemental, www.cd57tt.fr, en rubrique « Le Comité de la Moselle – Statuts et Règlements ».

Tableaux organisés et horaires :

Dans tous les tableaux, **le pointage aura lieu, au plus tard, 30 minutes** avant l'heure officielle de début.

Samedi 25 mars :	A - Poussins	Début 13h30
	B - Poussines	Début 13h30
	E - Minimes Garçons	Début 14h30
	F - Minimes Filles	Début 14h30
	I - Juniors Garçons	Début 13h30
	J - Juniors Filles	Début 13h30
Dimanche 26 mars :	C - Benjamins	Début 11h00
	D - Benjamines	Début 11h00
	G - Cadets	Début 11h00
	H - Cadettes	Début 11h00
	K - Seniors Messieurs	Début 10h00
	L - Seniors Dames	Début 10h00 11h00

Droits d'engagements :

L'inscription est gratuite pour les licenciés engagés au Critérium Fédéral.

Pour les autres joueurs, les droits d'engagement sont fixés à 8,00 €. (Le 2^{ème} tableau est gratuit)

Inscriptions et désistements :

Les engagements devront parvenir, à l'aide du bulletin d'inscription, par mail, au plus tard le **mercredi 22 mars 2023 à midi.**

En cas de forfait non excusé, une amende de 10 € sera adressée aux clubs des joueurs fautifs.

Arbitrage :

Les joueurs assureront l'arbitrage des parties.

Les Juges-Arbitres de la compétition seront Mme Françoise NOMINE et Mr Franck SCHOUVER.



Tél : 09.64.26.37.10

Fax : 03.87.82.37.19

Mel : contact@cd57tt.fr

